

personnes recommandées aux prières ont une large part au fruit de ces messes.

2. Ont part au fruit de la messe mensuelle tous les abonnés défunts sans exception, que leur famille ait cessé ou non son abonnement aux *Annales*.

3. Les abonnés voudront bien se rappeler que les abonnements sont payables d'avance, et qu'ils n'ont part aux avantages spirituels qu'après avoir rempli cette condition.

4. Toute personne désirant s'abonner doit envoyer au Gérant son nom écrit lisiblement, ainsi que le nom propre du bureau de poste de l'endroit où elle demeure.

5. On ne reçoit en paiement aucun timbre-poste étranger. Pour des sommes au-dessous d'une piastre, on acceptera des timbres-postes du Canada, de 1, 2 et 3 centins.

6. Nous recommandons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent.

7. Le prix de l'abonnement pour toute personne qui reçoit son numéro directement par la poste est de 35 centins.

8. Les avantages suivants sont offerts à ceux qui reçoivent plusieurs exemplaires sous une seule enveloppe, et sans exiger qu'une adresse soit mise sur chaque numéro.

De 7 à 50 exemplaires, 30 centins chaque ; de 50 à 100 exemplaires, 28 centins chaque ; 100 exemplaires et au-delà 25 centins. Outre cette remise, le treizième numéro appartient à celui qui reçoit plus de 12 exemplaires.

9. Prière de vouloir bien payer les arrérages le plus tôt possible.

10. Nous prions les souscripteurs de vouloir bien préciser, en payant leur abonnement, s'ils sont nouveaux ou anciens abonnés. Ainsi pourrions-nous éviter bien des recherches inutiles.

Agences : à Québec, M. Napoléon de Blois, 262, rue et faubourg St-Jean ; à Montréal, MM. Cadieux et Dérome, libraires, 267, rue Notre-Dame, Montréal.